

# 06. Sécurité routière – module piétons – deux roues

## Fiche technique

#### Secteur

Médico-social

#### Public

Travailleurs d'ESAT

#### Durée

3 jours

# Organisme de formation

Action Formation Prévention Conseil

## **Lieux & dates**

#### **⊕** Groupe 1

#### Lyon

Du 18 au 20 mars 2019

#### **ᢒ** Groupe 2

## Chambéry

Les 21 & 22 mars 2019

+ Le 25 mars 2019

#### **♠** Groupe 3

#### **SESSION ANNULEE: Valence**

Du 26 au 28 mars 2019

#### **⊜** Groupe 4

#### **Clermont-Ferrand**

Du 1er au 3 avr. 2019

# **ᢒ** Groupe 5

# **SESSION ANNULEE: Bourg-**

# en-Bresse

Les 4 & 5 avr. 2019

+ Le 8 avril 2019

# **ᢒ** Groupe 6

# **SESSION ANNULEE : Le Puy**

en Velay

Du 9 au 11 avr. 2019

# Interlocuteur Opco Santé

### Soraya KALICIAK

soraya.kaliciak@unifaf.fr

04 72 07 36 86

#### Contexte

**L'insertion sociale et professionnelle** d'un individu est étroitement liée à ses capacités à s'insérer dans l'espace routier. Savoir être piéton, cycliste, cyclomotoriste ou conducteur d'une voiturette et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est pour beaucoup de travailleurs handicapés la seule manière d'accéder à l'autonomie.

Quelque soit le mode de transport choisi par le travailleur handicapé et selon ses capacités, il devra acquérir un minimum de savoir pour se déplacer sans risques en tant qu'usager de la route.

# **Objectifs**

- Connaître les différentes signalisations de base spécifiques au piéton et aux 2 roues ;
- Connaitre les règles fondamentales de la sécurité routière en tant que piéton, cycliste ou cyclomotoriste.
- Pouvoir se déplacer à pieds, en vélo, en cyclomoteur en toute sécurité et en respectant les règles du Code de la route ;
- Se repérer sur un plan, savoir rechercher un itinéraire
- Identifier les risques lors des déplacements :
- Connaître les risques routiers, comprendre leurs conséquences, les prévenir;
- Etre sensibiliser à l'utilisation des moyens téléphoniques en tant que piéton

# **Prérequis**

#### ATTENTION...

Avant toute pré-inscription merci de lire attentivement les « Conditions d'accès & Modalités de prise en charge ».

- Etre né avant 1988 ( ou posséder le BSR ou permis AM si né après 1988)
- Travailler dans un ESAT

#### Contenu

Alternance de jeux pédagogiques, d'ateliers pratiques et mise en situation sur simulateur de conduite.